

quarts d'heure d'efforts. On cite, entr'autres, le dévouement de M. Modera, qui a arraché des flammes un homme complètement affolé, et qui s'est fait lui-même diverses brûlures et blessures en accomplissant ce sauvetage.

Voleur tué en flagrant délit. — Hier, vers trois heures du matin, M. Grés, marchand de vins, rue de Paris, 126, à Saint-Denis, était brusquement réveillé dans sa chambre par l'appaion d'un malfaiteur qui avait pénétré chez lui par la fenêtre de la cuisine, en escaladant murs et clôture.

Voyant le bandit s'emparer de deux montres accrochées au mur, M. Grés se précipita sur lui, mais le voleur se débarrassa de son adversaire en lui assénant un coup de pince-moignon sur la tête.

M. Grés s'empara alors d'un revolver et fit feu. Le voleur, atteint en pleine poitrine, fut néanmoins furieux par ce qui était venu par la fenêtre — et ne tomba expirant que dans la cour, à dix mètres de l'endroit où il avait été frappé.

Le commissaire prévint, le cadavre a été transporté à la Morgue.

M. Grés, âgé de 42 ans, marié et père de trois enfants, est établi depuis deux ans à St-Denis, et a été libéré, n'ayant agi qu'en cas de légitime défense.

Un match du plus haut intérêt pour les amateurs du jeu d'échecs va s'ouvrir aujourd'hui à New-York : il s'agit de la rencontre des deux plus forts joueurs actuels, MM. Steinitz et Zukertort.

Le vainqueur du match sera celui qui le premier gagnera dix parties. Les parties nulles ne compteront pas. Trois parties seulement seront jouées par semaine. Si les deux concurrents arrivaient neuf à neuf, le match serait déclaré nul.

M. Steinitz est le vainqueur des tournois de Londres et de Vienne ; M. Zukertort, celui du dernier grand tournoi de Paris, en 1878.

L'enjeu, de part et d'autre, est de 2,000 dollars, soit 10,000 francs.

Enfin, sur la demande des deux grands clubs d'échecs qui ont souscrit les frais de cette intéressante lutte, la première moitié du match s'effectuera à New-York, la seconde, à la Nouvelle-Orléans.

La confiance qu'inspirent réciproquement les deux champions est telle que les paris en faveur de M. Zukertort ou de M. Steinitz s'engagent ferme à égalité.

Exécutions capitales. — On mande de New-York (Etats-Unis), en date du 19 décembre : « La semaine dernière a vu une série d'exécutions capitales dont voici un échantillon :

« Une foule énorme, accourue de tous les environs s'était rendue à Williamsburg (Kentucky), pour assister à l'exécution d'un nègre, Joe Early, condamné à mort pour avoir assassiné un nommé Lawson, il y a deux mois, à Malheur, petite localité du voisinage. Pendant toute la matinée, des groupes nombreux stationnaient aux abords de la prison et autour de l'échafaud, les cabarets de Williamsburg regorgeaient de clients et la ville elle-même avait pris un air de fête pour la circonstance. L'échafaud s'élevait dans une cour, derrière la prison, et bien qu'il se trouvât dans un petit enclos entouré de planches de douze pieds de haut et réservé à l'exécuteur, à ses aides, aux journalistes et aux quarantes personnes que la loi permettait d'assister à l'exécution, la foule pouvait aisément tout voir de dehors.

« A deux heures de l'après-midi, l'exécuteur a placé un cordon de gardes autour de l'enclos pour maintenir les curieux à distance et un quart d'heure plus tard le condamné, accompagné d'un cergyman, montait d'un pas ferme les marches de l'échafaud. « Je crois que le Seigneur me pardonnera d'avoir tué Lawson, a-t-il, mais je crains bien qu'il ne me pardonne pas de m'être grisé.

« Puis, le préte a commencé à réciter les prières des agonisants, qui ont duré une vingtaine de minutes. Pendant ce temps, la foule qui se tenait de la droite et de la gauche se trouvaient beaucoup d'invrognes railleurs lui le coulaient.

« Lorsque les prières ont été terminées, l'agitation avait pris de telles proportions qu'on a redouté un instant une émeute. Deux coups de feu ont même été tirés et une jeune négresse a été grièvement blessée à la tête. Enfin, le shérif s'est hâté de passer le cordon coulant au cou du condamné, lui couvrit la tête du bonnet noir et de faire jouer la trappe ; la foule s'est alors abossée dans un enlacement, et c'est au milieu d'un profond silence que le condamné a été lancé dans le vide. Toutefois, le choc n'a pas été assez violent pour le tuer sur le coup, et il est mort de strangulation au bout de dix-huit longues minutes. La foule, enfin satisfaite, s'est dispersée lentement, et pendant toute la soirée, les cabarets de Williamsburg étaient remplis de monde.

Les pigeons voyageurs. — A propos des pigeons voyageurs qui sont actuellement dressés dans les colombiers militaires, M. Peinauh donne d'intéressants détails : L'entraînement des pigeons commencent des qu'ils ont atteint l'âge de trois ou quatre mois. L'éducation parfaite peut durer trois ans. Vers trois ans et demi, un pigeon voyageur bien « entrainé » peut franchir quinze cents à deux mille kilomètres avec une vitesse de soixante kilomètres à l'heure. Il est à remarquer que la nuit il ne voyage pas : il s'abrite pour se reposer en quelque coin isolé. Le colombier du Jardin d'acclimation peut être regardé comme un modèle d'installation. C'est une élégante construction en briques et fer, formant une tour divisée en quatre étages. A l'intérieur sont disposés des niches pour 400 couples de pigeons. Les combles de la toiture en champignon sont réservées aux pigeons qui, dès l'établissement, jouissent de leur liberté et sont mis en état de faire un service de dépêches. Le pigeon militaire possède une glorieuse réputation. Ce vétérinaire parti de Paris dans le ballon de Nîmes en 1870, était tombé entre les mains des Allemands. Le prince Frédéric-Charles l'avait envoyé à sa mère, la princesse Charlotte de Prusse, et celle-ci l'avait placé précieusement dans sa collection de pigeons, où il était entouré d'une surveillance assidue. Au bout de deux ans de captivité, le pigeon parvint à s'échapper et entra à son colombier du boulevard Clichy. Le en fit don au pigeonier militaire, ou le glorieux messager est entouré de tous les soins qu'il mérite.

TRIBUNAUX

QUESTION DE NATURALISATION

On sait que l'individu né en France, d'un étranger est admis, aux termes de la loi du 22 mars 1819, comme après l'année qui suit l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'article 9 du Code civil, s'il sort ou s'il a servi dans les armées françaises, de terre ou de mer.

La chambre des requêtes de la cour de cassation, rejetant un pourvoi du ministre de la marine contre un arrêt de la cour d'Aix, vient de décider qu'on doit considérer, à ce point de vue, comme service dans l'armée de mer l'engagement contracté en qualité de novice dans la marine française, conformément au décret du 22 octobre 1803 — ce que contestait l'administration de la marine.

La chambre des requêtes pose, en outre, en principe, que la déclaration, faite par application de la loi de 1819, a un effet rétroactif au jour de la naissance du déclarant qui, par suite, a joui de son droit de la qualité de Français.

LA LOI CONTRE L'IVRESSE

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal correctionnel de Cognac a condamné à quinze jours de prison et à la privation de ses droits civils et politiques le nommé Pierre Ferraud, trente-trois ans, journalier, qui s'est enivré avec récivité.

CONDAMNATION D'UN SOCIALISTE

Le tribunal de Leipzig vient de condamner pour haute trahison, un nommé Johann Karl Scupin, qui avait été arrêté le 23 août 1885, à Eupen (frontière belge-prussienne).

C'est un homme de trente ans, qui avait habité successivement Bruxelles, Verviers, Londres, Kiel et Berlin.

Dans ces deux dernières villes il avait fait partie des cercles socialistes, à Londres et à Verviers, il fut en relations suivies avec les chefs du parti.

Johann-Karl Scupin a été condamné à deux années et un mois de prison. Les numéros saisis du *Rebell* seront anéantis.

VERTU ET PROBITÉ DES INFIRMIÈRES LAÏQUES

Avant la laïcisation des hôpitaux de Paris, alors que les sœurs étaient les seules infirmières qu'on trouvait dans les salles de malades, tout marchait à souhait. Les malades étaient bien soignés et ne manquaient de rien ; les sœurs ne marchandaient pas leur admirable dévouement. Jamais personne, directeurs ou médecins, malades ou visiteurs, n'avaient eu à se plaindre de ces dignes filles de la charité. Les premiers n'avaient que des éloges à leur décerner, les seconds que de la reconnaissance et des remerciements à leur faire parvenir. Quel changement depuis la laïcisation !

Il ne se passe pas de jour sans qu'on apprenne quelque nouveau méfait, quelque nouveau scandale de la part des infirmières et infirmiers laïques. Un jour, c'est un infirmier qui vole celui qu'il devrait soigner ; un autre, un infirmière qui s'approprie les aliments ou le vin destinés aux malades. Hier, c'était autre chose encore : un pauvre malade impotent qui réclamait avec instance l'aide d'un infirmier pour un besoin pressant, était enfermé par celui-ci, agacé et colére, dans un cabinet noir, et était laissé là sans aucun secours. — Aujourd'hui, il s'agit d'une affaire bien plus extraordinaire, d'une affaire de vie et de mort, de port illégal de décoration qui nous montre les amours d'une sous-surveillante laïque d'hôpital et d'un de ses anciens malades.

Eoutez cette idylle. Elle vient de se passer à l'hôpital St-Antoine, et c'est sur les bancs de la police correctionnelle qu'elle a son dénouement.

Il y a quelques temps, un jeune homme nommé Robinet, dit Dupont, était transporté à l'hôpital Saint-Antoine, où la venue Courty est sous-surveillante. Bientôt tous les deux en arrivèrent à s'adonner à un commerce de la plus haute immoralité, pleine de tendresse, continua à veiller sur lui. Elle lui apportait tous les jours du vin et des vivres provenant de l'hôpital et poussait la sollicitude jusqu'à lui garnir les poches d'argent mignon ; c'était un peu plus touchant ; mais Robinet ne sut pas se borner aux avantages de cette douce vie et un beau jour il vola 300 francs à une marchande de vins ; sa maîtresse a été d'abord inculpée de complicité dans ce vol, mais aucune preuve n'a été relevée contre elle, de sorte qu'elle compara seulement comme témoin en police correctionnelle.

Le plus étrange de l'affaire, c'est que cette femme est toujours à l'hôpital Saint-Antoine comme sous-surveillante, ainsi que nous le révèle son interrogatoire.

D. Où avez-vous connu le prévenu ? R. A l'hôpital. Il était malade.

D. Quand il est sorti de l'hospice, vous avez vécu avec lui ? R. Oui, monsieur.

D. Il paraît que vous le nourrissez ? R. Dame ! Il était sans emploi.

M. le président. — Tout ce que vous lui portiez sortait de l'hôpital : aliments, bouteilles de vin, etc.

R. Oh ! j'ai emporté une seule bouteille.

D. On présente tout cela comme un fait de ma nourriture et celle de mon enfant.

D. Il est difficilement admissible que l'on puisse retrancher la part d'un homme, une bouteille de vin par jour, sur la ration d'une femme et d'un enfant.

D. Vous donnez aussi par jour de un à deux francs à Dupont ? R. Pas tous les jours ; seulement quand je ne lui portais pas à manger.

Telles sont les petites révélations qu'a faites hier au tribunal la tendre infirmière. Comme on le voit, aujourd'hui l'assistance publique de Paris ne se contente pas de nourrir tout son personnel d'infirmiers et d'infirmières ; les enfants de ces derniers sont aussi compris dans son budget. C'est admirable !

Pour en revenir à l'affaire, Robinet dit Dupont a nié le vol qu'on lui reprochait. Malheureusement ses six condamnations précédentes étaient loin de militer en sa faveur et le tribunal a cru devoir lui en infliger une septième. Il l'a condamné à treize mois de prison.

VARIÉTÉS

Les hommes phénomènes

Une statistique qui n'a pas été faite encore et qui pourrait être intéressante serait celle des phénomènes de toutes sortes exorcisés annuellement par l'Amérique, cette terre promise de l'excentricité. On sait en effet que c'est le Nouveau-Monde qui alimente surtout ces théâtres d'un genre tout spécial, en ce sens qu'il refuse d'accepter une faveur personnelle, et elle a déclaré qu'elle ne quitterait pas la prison Saint-Lazare, où elle est actuellement détenue, que lorsqu'une amnistie générale rendrait la liberté à tous ses coreligionnaires politiques détenus comme elle.

M. de Brazza à Paris

M. de Brazza vient d'arriver à Paris de retour de Rome. Il prépare en ce moment la grande conférence publique dans laquelle il exposera ses récents travaux, sous le patronage de la Société de géographie.

Placards anarchistes à Paris

La Gazette des tribunaux dit que des placards anarchistes invitent les citoyens à une manifestation populaire devant la Chambre des députés, le jour de la rentrée, pour réclamer l'amnistie, ont été trouvés affichés ce matin aux environs du ministère de l'intérieur rue de Surène, rue Cambacérès, rue des Saussaies et dans presque tous les quartiers ouvriers.

Sur l'ordre du préfet de police tous les placards ont été arrachés.

Jeanne d'Arc chantée par Gounod

M. Charles Gounod est allé hier à Reims, où il a visité la cathédrale et l'archevêché ; il a rendu visite ensuite à l'archevêque, Mgr Langénieux. Ce dernier, si nous en croyons le récit publié par un journal du pays, aurait dit à M. Gounod, au moment de prendre congé de lui : « Vous devriez faire une grande œuvre pour nous : composer une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc. » M. Charles Gounod, aussitôt, promit à l'archevêque de réaliser ce désir et s'engagea à exécuter, dans l'année, un morceau latin dion les paroles tirées de l'Ecriture sainte, s'appliquant à l'héroïne ; et l'illustre compositeur ajouta : « Oui, je composerai mon morceau en l'honneur de Jeanne d'Arc ; je veux en faire une œuvre digne d'elle ; je reviendrai à Reims, et c'est dans la cathédrale même, auprès de l'autel, que je le composerai. »

de pas allongé, intermédiaire entre la course et le pas. Autrefois, le facteur rural français parcourait, durant sa vie, plus de 7 à 8 fois la longueur du tour du globe, soit, en moyenne, 11,000 kilomètres par an. Aujourd'hui, il fait de 10 à 15 kilomètres de moins par jour qu'autrefois, soit environ 20 à 25 kilomètres.

Les *sauteurs* arrivent également à des exercices phénoménaux. Il n'est pas rare de voir, dans l'Inde, des bateleurs sauter par-dessus vingt personnes ayant les bras élevés.

En observant les règles de la gymnastique, on peut vraiment réussir à sauter d'une hauteur considérable sans grand danger ; pour cela il faut, en sautant, toucher le sol sur la pointe des pieds, les jambes et le corps étant pliés, pour que le choc s'amortisse dans les articulations, les ligaments et les muscles. On peut aussi amortir artificiellement les sauts à l'aide de parachutes. C'est ainsi qu'un forçat célèbre s'évada du mont Saint-Michel, en se suspendant aux quatre cordes attachées à chaque coin de l'un de ses draps.

Voici également une amusante histoire qui serait plus récemment au quartier Latin : A la suite d'un dîner d'étudiants, un des convives, la tête légèrement échauffée, fit le pari de sauter du troisième étage dans la rue en se servant de deux parapluies comme de parachutes. On lui prépare ; il se lance dans le vide et atteint le sol sans blessures. Ses camarades enthousiasmés l'imitèrent à tour de rôle ; une jeune femme fut même l'auteur de suivre leur exemple. Naturellement, une foule considérable s'était amassée, étonnée de ce singulier exercice.

Quant aux disloqués et aux avaleurs de sabres, les premiers « étudiants » surtout en Angleterre, les seconds en France. Les disloqués ont une souplesse acquise de toutes les pièces, si multiples qui composent la colonne vertébrale. Leurs articulations des hanches sont le siège d'un relâchement ligamenteux, qui permet l'écartement le plus complet. Il est probable que l'hérédité et l'éducation du jeune âge sont les deux éléments qui entretiennent la dislocation dans les familles de saltimbanques ; le massage et les exercices passifs combinés font le reste. Il paraît qu'il existe, près de la place de la Nation, une « école de disloqués », où les enfants reçoivent l'éducation acrobatique la plus complète de la part d'un vieux clown, qui n'admet à ses leçons que les candidats faisant preuves de dispositions naturelles.

C'est après un apprentissage de ce genre que les avaleurs de sabres, de fourchettes et de cuillers hussent par émousser la sensibilité de leur pharynx et de leur œsophage. De même, les pauvres diables qui, pour quelques sous, s'introduisent dans les yeux des batonnets d'argent ou des pièces de cinquante centimes. Les muqueuses les plus sensibles aux réflexes sont susceptibles, par l'accoutumance de se familiariser avec les contacts (instruments anormaux. Ajoutons qu'il existe aujourd'hui un anesthésique puissant de toutes les muqueuses ; le chlorhydrate de cocaïne. Avis aux amateurs !

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 1/2. Dimanche 10 janvier. représentation extraordinaire : GABRIELLE, comédie en 3 actes, de M. Emile Augier, de l'Académie.

DIVORCES, comédie en un acte de MM. Cressonnois et Cl. Samson.

Orléans de spectacle : 1° Divorce ; 2° Gabrielle. Cries de faveur généralement suspendus.

Prix des Places : Loges et Balconiers, 4 fr.; Fauteuils d'orchestre, 3 fr.; parterre, 2 fr.; 1^{re} galerie de face numérotée, 1 fr. 50; 1^{re} galerie de côté, 1 fr. 00; 2^{me} galerie, 50 cent.

BUREAU DE LOCATIONS des places numérotées chez M. Jules de la Gave, ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir. — Location des autres places au bureau du gérant, rue des Longues-Haies, Hippodrome.

Théâtre de Roubaix (direction de M. Deschamps). — Jeudi 7, à 8 h. 1/2. — Spectacle offert aux dames. — MARCEAU OU LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE. ÉPIQUE, pièce de grand spectacle.

Théâtre de Tourcoing (direction de M. Deschamps) Jeudi 7 janvier. — VLA L'BALLON ! VLA L'BALLON ! OU TOURCOING HISTORIQUE ET INDUSTRIEL, grande revue locale en 8 actes.

Grand-Théâtre de Lille. — Jeudi 7 janvier. — NOS INTIMES. — LE MAITRE DE CHAPELLE, avec les concours de M. Minsart.

Vendredi 8. — LES HUGUENOTS.

— Votre fils vous cause bien du tracas, à vous et à votre femme, mon pauvre ami !

— Heureusement que un père a plus d'énergie qu'une mère pour supporter ces choses-là.

— Mais je reconnais que, si j'étais une mère, je serais le plus malheureux des hommes !

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le message de M. Grévy

Paris, 7 janvier. — Il se confirme aujourd'hui, de différentes sources officielles que le Président de la République adressera définitivement un message aux Chambres, à l'ouverture de la session ordinaire de 1886. Ce message, dit-on, sera entièrement l'œuvre de M. de Freycinet.

La grâce de Louise Michel

Paris, 7 janvier. — Le bruit court que Mme Michel a été l'objet d'une mesure gracieuse le 30 décembre dernier ; on lui a accordé remise entière de sa peine. Mais la victime de M. Jules Ferry a refusé d'accepter une faveur personnelle, et elle a déclaré qu'elle ne quitterait pas la prison Saint-Lazare, où elle est actuellement détenue, que lorsqu'une amnistie générale rendrait la liberté à tous ses coreligionnaires politiques détenus comme elle.

M. de Brazza à Paris

M. de Brazza vient d'arriver à Paris de retour de Rome. Il prépare en ce moment la grande conférence publique dans laquelle il exposera ses récents travaux, sous le patronage de la Société de géographie.

Placards anarchistes à Paris

La Gazette des tribunaux dit que des placards anarchistes invitent les citoyens à une manifestation populaire devant la Chambre des députés, le jour de la rentrée, pour réclamer l'amnistie, ont été trouvés affichés ce matin aux environs du ministère de l'intérieur rue de Surène, rue Cambacérès, rue des Saussaies et dans presque tous les quartiers ouvriers.

Sur l'ordre du préfet de police tous les placards ont été arrachés.

Jeanne d'Arc chantée par Gounod

M. Charles Gounod est allé hier à Reims, où il a visité la cathédrale et l'archevêché ; il a rendu visite ensuite à l'archevêque, Mgr Langénieux. Ce dernier, si nous en croyons le récit publié par un journal du pays, aurait dit à M. Gounod, au moment de prendre congé de lui : « Vous devriez faire une grande œuvre pour nous : composer une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc. » M. Charles Gounod, aussitôt, promit à l'archevêque de réaliser ce désir et s'engagea à exécuter, dans l'année, un morceau latin dion les paroles tirées de l'Ecriture sainte, s'appliquant à l'héroïne ; et l'illustre compositeur ajouta : « Oui, je composerai mon morceau en l'honneur de Jeanne d'Arc ; je veux en faire une œuvre digne d'elle ; je reviendrai à Reims, et c'est dans la cathédrale même, auprès de l'autel, que je le composerai. »

M. Patrimonio n'avait été chargé que d'une mission provisoire pour négocier le traité de paix avec les Hovas.

On assure que M. Séguier sera nommé résident français à Tananarive.

Membres socialistes à Berlin

Berlin, 7 janvier. — Une proclamation des socialistes polonais a été affichée au coin des rues de Posen et répandue à profusion dans toute la ville. Ce document se termine par les mots : « Vive la confédération des peuples ! Vive la révolution sociale ! » Il porte la signature de M. Mendelsohn, qui rédige le *Przednik*, journal paraissant à Paris et qui avait été poursuivi, il y a quelques années, pour menées socialistes.

L'agitation en Irlande

La Ligue nationale irlandaise vient de tenir un important meeting à Dublin.

Faisant allusion au projet d'autonomie de l'Irlande, le président a déclaré qu'à moins qu'on accorde aux Irlandais des mesures telles qu'ils puissent prendre eux-mêmes, en la direction du pays il était préférable pour eux de continuer l'agitation nationaliste et d'essayer, si c'était possible, même par la voie parlementaire, de sauver le peuple d'une destruction complète.

Londres, 7 janvier. — Une émeute sérieuse a eu lieu hier à Carlisle-Work, dans le comté de Tyrone, en Irlande, par suite de l'opposition des habitants à l'expulsion de certains locataires.

On a sonné le tocsin, et la foule, ainsi appelée, a mis en fuite les huissiers et attaqua les agents de police, qui durent se servir de leurs baïonnettes pour repousser l'émeute. On compte plusieurs blessés des deux côtés.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 7 janvier. — Le ministère est presque complètement formé ; il le sera définitivement dans la soirée.

Massacre d'une mission catholique

Paris, 7 janvier. — Une dépêche du général de Courcy annonce que vers le 16 de décembre une bande de rebelles a détruit une mission catholique dans les montagnes du Nguéau (Annam). Un missionnaire français et environ 500 chrétiens ont été tués.

La colonne du commandant Chaumont a poursuivi les rebelles, les a mis en déroute et leur a pris des armes et des munitions.

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h. 1/2. Dimanche 10 janvier. représentation extraordinaire : GABRIELLE, comédie en 3 actes, de M. Emile Augier, de l'Académie.

DIVORCES, comédie en un acte de MM. Cressonnois et Cl. Samson.

Orléans de spectacle : 1° Divorce ; 2° Gabrielle. Cries de faveur généralement suspendus.

Prix des Places : Loges et Balconiers, 4 fr.; Fauteuils d'orchestre, 3 fr.; parterre, 2 fr.; 1^{re} galerie de face numérotée, 1 fr. 50; 1^{re} galerie de côté, 1 fr. 00; 2^{me} galerie, 50 cent.

BUREAU DE LOCATIONS des places numérotées chez M. Jules de la Gave, ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir. — Location des autres places au bureau du gérant, rue des Longues-Haies, Hippodrome.

Théâtre de Roubaix (direction de M. Deschamps). — Jeudi 7, à 8 h. 1/2. — Spectacle offert aux dames. — MARCEAU OU LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE. ÉPIQUE, pièce de grand spectacle.

Théâtre de Tourcoing (direction de M. Deschamps) Jeudi 7 janvier. — VLA L'BALLON ! VLA L'BALLON ! OU TOURCOING HISTORIQUE ET INDUSTRIEL, grande revue locale en 8 actes.

Grand-Théâtre de Lille. — Jeudi 7 janvier. — NOS INTIMES. — LE MAITRE DE CHAPELLE, avec les concours de M. Minsart.

Vendredi 8. — LES HUGUENOTS.

— Votre fils vous cause bien du tracas, à vous et à votre femme, mon pauvre ami !

— Heureusement que un père a plus d'énergie qu'une mère pour supporter ces choses-là.

— Mais je reconnais que, si j'étais une mère, je serais le plus malheureux des hommes !

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le message de M. Grévy

Paris, 7 janvier. — Il se confirme aujourd'hui, de différentes sources officielles que le Président de la République adressera définitivement un message aux Chambres, à l'ouverture de la session ordinaire de 1886. Ce message, dit-on, sera entièrement l'œuvre de M. de Freycinet.

La grâce de Louise Michel

COMMERCES

Paris, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

ANVERS, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

ALCOOLS
(Dépêche spéciale)

CAFÉS
(Dépêche spéciale)

LAINES
(Dépêche spéciale)

COTONS
(Dépêche spéciale)

LIVREPOOL, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, mercredi 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

SAINDOUX
(Dépêche spéciale)

SUIFS
(Dépêche spéciale)

TISSUS ET FILÉS
(Dépêche spéciale)

AVIS AUX DAMES

GRANDE EXPOSITION BLANC

AUX FABRIQUES PARISIENNES

TROUSSEAUX, LAYETTES

GRAND THÉÂTRE DE LILLE

PARIS, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

CHICAGO, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, mercredi 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

LILLE, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

PARIS, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

LIVREPOOL, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

CHICAGO, 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

NEW-YORK, mercredi 6 Janvier
(Dépêche spéciale)

SAINDOUX
(Dépêche spéciale)

PARIS, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

ANVERS, Jeudi 7 Janvier
(Dépêche spéciale)

ALCOOLS
(Dépêche spéciale)

CAFÉS
(Dépêche spéciale)

LAINES
(Dépêche spéciale)